Nations Unies S/2012/169



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 mars 2012
Français
Original : anglais

Lettre datée du 20 mars 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance la lettre ci-jointe, datée du 13 mars 2012, du Secrétaire général délégué de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, M. Alexander Vershbow, transmettant le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo durant la période du 1er octobre au 31 décembre 2011 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente communication à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

12-27235 (F) 260312 260312



Annexe

En application du paragraphe 20 de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j’ai l’honneur de vous transmettre le rapport sur les opérations de la KFOR pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2011 (voir pièce jointe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre ce rapport aux membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Alexander **Vershbow**

Pièce jointe

Rapport sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR), adressé à l'Organisation des Nations Unies

Introduction

1. Le présent rapport sur les opérations de la KFOR durant la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2011 est présenté conformément au paragraphe 20 de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

2. Le 31 décembre 2011, le nombre total des soldats de la KFOR présents sur le théâtre des opérations était de 5 700. Cet effectif comprend un bataillon de la Force de réserve opérationnelle qui a été déployé sur le théâtre des opérations à la suite des événements qui se sont déroulés dans le nord du Kosovo en juillet 2011.

Situation globale en matière de sécurité et d'opérations

3. À la fin de la période considérée dans le présent rapport, la situation globale en matière de sécurité sur le théâtre des opérations était calme mais instable dans le nord du Kosovo.

4. Le 12 octobre 2011, le commandant de la KFOR s'est entretenu avec le chef d'état major serbe, dans le cadre de la Commission civile mixte, au sujet de la sécurité dans le nord du Kosovo. Le 16 octobre 2011, le commandant de la KFOR a également rencontré les maires serbes du Kosovo des quatre municipalités du nord du Kosovo, et insisté sur l'importance d'un rétablissement immédiat de la liberté de circulation pour tous et de la levée des barrages routiers mis en place par des manifestants serbes du Kosovo.

5. Le 31 octobre 2011, le commandant du Commandement des forces interarmées à Naples a décidé de proroger jusqu'au 31 décembre 2011 la présence au Kosovo du bataillon de la Force de réserve opérationnelle. Le 8 novembre 2011, la KFOR a entrepris de faire lever un barrage routier proche du poste frontière 1. Au cours de cette intervention, une unité de la KFOR a été violemment prise à parti par des manifestants serbes du Kosovo et, pour rétablir la sécurité, les soldats de la KFOR ont été contraints de faire usage de gaz lacrymogènes.

6. Le 10 novembre 2011, le commandant du Commandement des forces interarmées à Naples a demandé au commandant de la KFOR de poursuivre les opérations visant à maintenir et à établir des postes de contrôle de l'accès – ainsi que de lever certains barrages routiers – le long des principales routes menant aux postes frontière 1 et 31, pour permettre le rétablissement de la liberté totale de circulation et de la sécurité pour tous, en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

7. Le 28 novembre 2011, comme le prévoyait son mandat, la KFOR a entrepris de supprimer un barrage routier mis en place par des manifestants serbes du Kosovo dans la municipalité de Zubin Potok, dans le nord du Kosovo. Face à la tentative de la KFOR de rétablir une liberté de circulation totale, des manifestants serbes du Kosovo ont fait usage d'armes individuelles contre les soldats de la KFOR, en blessant 25. En état de légitime défense, les soldats de la KFOR ont répliqué à la

violence des manifestants serbes du Kosovo avec des canons à eau, des balles en caoutchouc et du gaz lacrymogène.

8. Le 2 décembre 2011, les représentants de la KFOR se sont entretenus avec le maire de Zubin Potok au sujet de la sécurité dans sa municipalité, et ont insisté sur la nécessité de rétablir, sans condition, la liberté de circulation pour tous dans le nord du Kosovo. Le 5 décembre 2011, certains barrages routiers de la région de Zupce avaient été levés par les manifestants serbes du Kosovo. Plus tard au cours du mois de décembre, la KFOR a mené plusieurs convois routiers aux postes frontière 1 et 31, en empruntant les axes routiers BULL, HEN et CHICKEN. Les convois exclusivement composés de véhicules de la KFOR ont tous passé les barrages sans encombre, mais certains des convois composés à la fois des véhicules de la KFOR et de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) – notamment ceux qui se dirigeaient vers le poste frontière 31 – ont été bloqués et contraints de faire demi tour.

9. Le 21 décembre 2011, le Commandant suprême des forces alliées en Europe s'est rendu au Kosovo, où le commandant de la KFOR l'a informé de la situation actuelle en matière de sécurité au Kosovo. Le Commandant suprême a par ailleurs rendu visite aux soldats de la KFOR au Camp Bondsteel.

Nouvelles tâches de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

10. Du 24 au 28 octobre 2011, la Division consultative civile et militaire de la KFOR et la Force de sécurité du Kosovo ont mené à bien ensemble la phase d'harmonisation de leur quatrième mission conjointe. Lors de cette phase, elles ont évalué la progression de la Force de sécurité vers sept objectifs primordiaux pour sa pleine capacité opérationnelle.

11. Mi-octobre 2011, un premier projet de loi sur les retraites des agents de la Force de sécurité du Kosovo a été mis de côté, sur les conseils du Fonds monétaire international (FMI). Un deuxième projet a donc été élaboré et soumis à l'examen du FMI. Le 24 octobre 2011, le service médical de la Force de sécurité a commencé les examens médicaux de plus de 1 300 agents de la Force dont le contrat arrivait à expiration. Pour pouvoir obtenir une prolongation de leur contrat, les agents doivent passer avec succès ces examens et un test d'aptitude physique. Les tests d'aptitude physique ont débuté le 29 novembre 2011, et le 2 décembre 2011, à peu près 1 000 agents les avaient passés, à raison d'une centaine par jour environ. Des conseillers médicaux de la Division consultative civile et militaire de la KFOR ont par ailleurs procédé à des contrôles aléatoires lors des examens médicaux, et ont assisté aux réunions des comités d'examen médical, afin de garantir une procédure équitable et transparente.

12. Mi-octobre 2011, la Force terrestre de la Force de sécurité du Kosovo s'est attelée au plan annuel de formation de la Force pour 2012. À la demande de la KFOR, un nouvel exercice d'entraînement sur le terrain a été programmé début 2012. Le plan annuel de formation de la Force de sécurité pour 2012 a été finalisé fin novembre 2011.

13. Le 27 octobre 2011, le personnel de la Force de sécurité du Kosovo responsable des substances dangereuses a participé à un stage de formation consacré aux substances chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, dispensé par

l'OTAN en Bulgarie. Ce stage de formation s'inscrit dans le cadre du programme de l'OTAN relatif aux plans civils d'urgence, et bénéficie de l'appui de la KFOR.

14. Le 22 novembre 2011, une cérémonie a été organisée à l'occasion de la passation de pouvoir du commandant de la Force de sécurité du Kosovo, le général de corps d'armée Selimi, à son successeur, le général de division Kastrati. Au cours de cette cérémonie, le commandant de la KFOR a publiquement évoqué le courrier récemment adressé au commandant du Commandement des forces interarmées à Naples, dans lequel la KFOR relatait les avancées significatives de la Force de sécurité et se disait favorable à une déclaration de pleine capacité opérationnelle de la Force de sécurité dans le cadre de son mandat actuel.

15. Le 3 décembre 2011, la Force de sécurité du Kosovo a demandé le lancement d'une seconde campagne de recrutement de réservistes avec, pour commencer, le lancement d'une campagne médiatique d'information le 21 janvier 2012. La sélection des candidats devrait être achevée au 1er juin 2012. La Force de sécurité a demandé l'appui de la Division consultative civile et militaire de la KFOR pour la sélection des candidats. Lors de sa première campagne de recrutement, fin 2010, la Force de sécurité avait recruté 148 réservistes. Ce groupe est récemment arrivé au terme d'un stage de formation générale de cinq semaines.

Résumé

16. Au cours de la période considérée, la KFOR, en étroite collaboration avec la Mission EULEX et avec la police du Kosovo, a continué à œuvrer pour la sécurité et la liberté de circulation pour tous les habitants du Kosovo. La situation restait volatile dans le nord du pays, et plusieurs barrages routiers limitaient toujours la liberté de circulation de la population locale ainsi que de la KFOR et de la Mission EULEX même si, de manière générale, à la fin de la période considérée, la liberté de circulation s'était relativement améliorée. Les contournements illégaux de la frontière administrative et les activités de contrebande restaient problématiques. La KFOR a continué à surveiller étroitement la situation en matière de sécurité sur le terrain, et à jouer un rôle dissuasif en se tenant prête à réagir rapidement et de manière décisive si nécessaire.